COOPÉRATIVE d'ÉLECTRICITÉ
de ST MARTIN de LONDRES
158 allée des Écureuils 34982
St Gély du Fesc - 04 67 66 67 66

SOCIÉTÉ d'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE - SA à CAPITAL VARIABLE - **SIRET 775 588 460 00060**
RCS Montpellier 775 588 460 - APE 3511 Z
N° TVA intracommunautaire FR08 775 588 460
Siège social 34380 Saint Martin de Londres
SIRET 775 588 460 00029 **www.cesml.com**

Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à la CESML, d'une Installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans…) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger le délai de traitement de la demande.

Demande de raccordement complète : si à l'issue de la qualification de votre demande prononcée par la CESML, le descriptif de votre projet évolue, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de la prendre en considération. Cette omission retarderait d'autant votre mise en service.

Pour établir une proposition de raccordement au réseau d'électricité, la CESML vous remercie de compléter le formulaire suivant (éventuellement avec l'aide de l'installateur) et de le retourner, accompagné obligatoirement :

- du plan de situation du terrain avec la localisation de la parcelle,
- du plan de masse de la construction, avec l'emplacement souhaité du coffret de coupure en limite de propriété (en précisant l'échelle),
- de l'emplacement prévu du compteur dans la construction (à indiquer sur le plan de masse),
- de la copie de l'autorisation d'urbanisme (en général du permis de construire), si l'opération y est soumise.

si possible : d'une photo de l'environnement de votre projet.

Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à la CESML, d'une Installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

☐ Particulier*: M ou Mme (nom, prénom) : ……

☐ Société ou Entreprise[1]*:…… N° de SIRET*: ……

Affiliée à la sphère Etat : ☐ OUI ☐ NON Si Oui* renseigner la ligne suivante :

SIRET payeur*…… …… Code service : …… Code engagement: ……

Caractéristiques de la Société*: ……

Secteur économique principal (Code NAF) * : ……

Facturation électronique => Adresse électronique de la société *: ……

☐ Collectivité locale ou Administration Publique*: ……

SIRET payeur*…… Code service*: …… Code engagement*: ……

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme[2]* dûment habilité(e) à cet effet.

ADRESSE DE FACTURATION

N°et nom de la voie* : ……

Code postal* : …… Commune* : ……

Téléphone*…… Mobile*: ……

Adresse e-mail*: ……

TIERS HABILITÉ : (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement) :

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ? * ☐ NON ☐ OUI

Si OUI*, le Demandeur du raccordement habilite un tiers sous la forme d'un :

☐ Mandat simple de représentation ☐ Mandat spécial de représentation

Si mandat simple de représentation, le tiers mandaté peut exprimer la demande de raccordement auprès de la CESML et prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement.

Si mandat spécial de représentation, le tiers mandaté peut selon le choix retenu par Demandeur se substituer à lui pour[2] :

☐ **Signer** en son nom et pour son compte **tous documents contractuels**, rédigés au nom du Mandant, relatif au raccordement.

☐ **Procéder** en son nom et pour son compte **aux règlements financiers**, émis au nom du Mandant, relatifs au raccordement.

Une copie du mandat CESML doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.

Personne ou société autorisée ou mandatée* : ……

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme[3]* , dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse* :……

Commune* : …… Code postal* :……

Téléphone* : …… Adresse e-mail* : ……

[1] Dénomination et forme sociale, adresse du siège, n° RCS, capital social, qualité
[2] Prénom, Nom, suivi de Titre / Fonction
[3] Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat

Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à la CESML, d'une Installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

LOCALISATION PRÉCISE DES TRAVAUX

Adresse des travaux * : …… Section/Numéro parcelle * : ……

Commune * : …… Code postal* : ……

ADRESSE DE FACTURATION SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU TIERS HABILITÉ

Adresse de l'envoi de la facture de raccordement * :.....

Commune * : ……Code postal * : ……

ÉCHEANCE SOUHAITÉE

La date souhaitée de mise en service de votre installation électrique *.....

PRÉCISIONS TECHNIQUES SUR VOTRE PROJET

Le projet fait-il l'objet d'une autorisation d'urbanisme ? *

☐ Oui ➔dans ce cas, joindre une copie de l'autorisation d'urbanisme.

☐ Non

Quelle est la nature du projet ? * (1 seul choix possible)

☐ Pavillon neuf en lotissement
☐ Pavillon neuf isolé
☐ Borne de Recharge IRVE
☐ Pompe à chaleur
☐ Déplacement comptage
☐ Autre cas, à préciser :

PUISSANCE ELECTRIQUE

Quelle puissance de raccordement demandez-vous ? * A consulter sur notre site : www.cesml.com

☐ 12 kVA monophasé - 2 fils
☐ 36 kVA triphasé - 4 fils
☐ 3 kVA monophasé - 2 fils - sans comptage (uniquement pour installation de type éclairage public, panneau publicitaire, feu de signalisation…)

L'EMPLACEMENT DU COMPTAGE

Par défaut, le compteur sera positionné en limite de propriété (type 2).

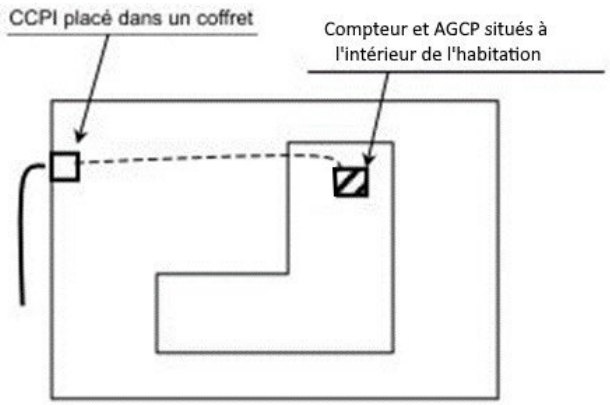
Cette méthode de raccordement, dite « **Offre 2 en 1** », vous permettra de procéder à l'alimentation de votre chantier directement sur le raccordement définitif. Vous n'aurez donc pas à solliciter la CESML pour la réalisation de la liaison entre la limite de propriété et l'intérieur de l'habitation.

- **Les prestations suivantes seront facturées** selon le catalogue des prestations en vigueur, et publié, sur le site www.cesml.fr :
 - **F100B** : A la suite de la mise en service ;
 - **F120B** : en complément de la F100 B, en cas de recours à une phase chantier, dès la réception par la CESML de l'attestation du CONSUEL.

Dans le cas où vous souhaitez que la CESML étudie la mise en place du comptage dans votre habitation, il sera nécessaire de cocher ci-dessous le cas « Solution Comptage intérieur »

Les habitations situées à moins de 30 m de la limite du domaine public sont éligibles à un comptage intérieur. Toutefois, le chantier devra être alimenté par un coffret de chantier conforme aux normes NF C 14-100 et NF C 15-100. La CESML établira ensuite un devis de raccordement pour la réalisation de la dérivation individuelle (liaison entre la limite de propriété et l'emplacement intérieur du comptage). Votre tranchée devra impérativement être contrôlée par nos agents et devra rester ouverte jusqu'au jour de la vérification.

Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à la CESML, d'une Installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

☐ **Cas par défaut : « Offre 2 en 1 »**	☐ **Cas possible : Solution Comptage intérieur**
	

Raccordement simultané d'une installation de production d'électricité de puissance ⩽36 kVA

En même temps que le raccordement de votre installation de consommation d'électricité, demandez-vous le raccordement simultané d'une installation de production d'électricité de puissance < 36 kVA ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, vous devez joindre à cette demande les fiches de collectes correspondantes. A consulter sur notre site cesml.com

Date : ……..

Nom et Signature
(Le demandeur du raccordement ou le tiers habilité) :